

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2022/035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles – LE FAOU Michel - DEVINE Marc - PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis

Excusés : CAPELLO Jean Pierre – CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

=====

Le Président dépose sur le bureau le projet de budget primitif 2023. Il en donne lecture et expose les motifs qui justifient ses propositions.

LE SYNDICAT : OUI l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PROPOSE à Monsieur le Préfet de Vaucluse le budget primitif 2023 s'élevant en recettes et en dépenses à la somme de :

- **475 110 Euros** en section de fonctionnement,
- **446 057 Euros** en section d'investissement.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le budget primitif 2023 et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic



Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 12/01/2023

Affiché le

ID : 084-298401712-20221215-2022_035-DE



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Pérusier
84300 LES TAILLADES